



DIRCOFI NORD

COMPTE RENDU CGT COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Lors de ce Comité Technique Local (CTL) et conformément à leurs engagements pris lors des dernières élections professionnelles de décembre 2018, tous vos représentants élus, titulaires et suppléants, hormis Hélène FONTAINE, excusée, étaient présents :

Titulaires		Suppléants	
Isabelle VAUGES	Lille	Madjid MESSABIHI	Lille
Thierry BASCOUR	Amiens	Guillaume KUCHTA	Lille
Michel TROJANI	Beauvais		

Par ailleurs, cette instance étant la vôtre, la section CGT met un point d'honneur à chaque réunion, à proposer des experts parmi les agents.

Lors de ce CTL étaient désignés expert :

Experts		Point d'expertise
Pierre-Jean LANGUE	Lille	Points II et VI
David SIMON	Lille	Point III

Ce CTL a porté sur les points suivants :

- Point I : Procès-verbaux des séances des comités techniques locaux des 28 mai et 9 juillet 2020 (pour approbation) ;
- Point II : Analyse du tableau de bord de veille sanitaire (TBVS) 2019 (pour information) ;

- Point III : Analyse de l'observatoire interne à la DIRCOFI NORD (pour information) ;
- Point IV : Bilan hygiène et sécurité 2019 (pour information) ;
- Point V : Fiches de signalement 2019 (pour information) ;
- Point VI : Bilan du télétravail à la DIRCOFI Nord campagne 2020 (pour information) ;
- Questions diverses.

Dans leur déclaration liminaire, et à la demande des agents, les élu-e-s CGT ont interpellé la Directrice sur le refus de la Ministre de la Fonction publique de répondre aux demandes de la CGT d'augmentation du point d'indice, indiquant que cela ne profiterait qu'aux cadres A. Toutefois, force est de constater que des augmentations sont possibles, preuve en est avec les arrêtés publiés le 28 septembre 2020 où les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, chef de bureaux, entre autres se sont vus attribués des points de NBI supplémentaires allant de 130 à 180 points mensuels !! Quel camouflet pour les agents irréprochables pendant la crise sanitaire !!

Vos élu-e-s CGT ont rappelé que vous, agents de la DIRCOFI, n'êtes pas dupes de l'évolution néfaste de la DGFIP. Les résultats de l'observatoire interne des Ministères économiques et financiers (MEF) publiés en mai 2020 (enquête 2019 avant le COVID) sont sans appel sur ce sujet : 69 % des agents considèrent les changements trop rapides et 84 % que la DGFIP évolue dans un sens négatif !

Depuis quelques années, la DGFIP a mis en place un catalogue de «mesures d'accompagnement au changement» constitué d'outils de recensement TBVS (tableau de bord de veille sociale), d'un baromètre social et d'outils de prévention totalement dévoyés par manque de moyens

Vos élu-e-s CGT ont affirmé que concernant les résultats de l'observatoire interne 2019 à la DIRCOFI, un peu plus d'un agent sur deux se sont exprimés et que les résultats ne sont pas bons. Ils ont demandé que tous les aspects anxigènes évoqués par tous les agents dans ce cadre figurent dans le DUERP-PAP de la DIRCOFI et qu'il était de la responsabilité de la Directrice d'alerter la Direction Générale sur les dangers d'un tel état qui s'aggrave chaque année.

Concernant le bilan du télétravail à la DIRCOFI Nord, force est de constater que la crise sanitaire a rabattu les cartes. Plus qu'une réorganisation du travail, il est devenu d'abord un geste barrière contre l'épidémie. La CGT demande à la Direction de rester très vigilante face aux attentes (exprimées ou non) des agents tant sur leurs conditions matérielles que sur leurs souhaits du nombre de jours télétravaillés. Quant aux collègues qui ne bénéficient pas du télétravail en raison de l'incompatibilité de leur mission, les élu-e-s CGT ont demandé la restauration de la journée banalisée pour limiter le temps de présence dans des locaux partagés.

Enfin, les élu-e-s CGT ont interpellé la Directrice sur les futures listes d'aptitude, notamment sur le fait que tous les candidats, qui postulent pour certains depuis plusieurs années, possèdent des qualités exceptionnelles et peuvent ainsi prétendre à occuper un emploi d'Inspecteur. Ils ont demandé que tous les dossiers soient « proposés classés ».

Point II : Analyse du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2019 (pour information)

Vos élu-e-s CGT ont constaté qu'un certain nombre de collègues, souvent les mêmes, faisaient l'objet d'écêtement chaque mois. Cela peut représenter jusqu'à plusieurs heures mensuellement. Dans le privé, toutes les heures supplémentaires sont soit payées soit récupérées. Nous ne pouvons admettre, de nos jours, que des collègues travaillent gratuitement. Dès lors, nous avons demandé à la Direction que tous les agents soient re-crédités de leurs heures. Réponse de la direction : les écêtements s'effectuent de façon automatique. Il n'y a pas de cadre légal permettant la restitution des heures écêtées. Par ailleurs, le choix de faire des heures supplémentaires relève de la seule responsabilité des agents. Bref : continuez à bosser dur pour rendre vos objectifs quel que soit le nombre d'heures supplémentaires que vous ferez.

Concernant le TBVS, les élu-e-s CGT ont noté que le rythme des réformes étaient tellement rapide (cf bilan de l'observatoire interne), que certains des indicateurs du TBVS, pourtant revus récemment, sont devenus obsolètes ou sans effet (ex le nombre de recours hiérarchiques alors que les CAPL ont disparu, ce qui fragilise la défense des agents) ou encore le nombre de demande de rendez-vous à la médecine de prévention par l'agent, la direction nous ayant indiqué que sous couvert du secret médical, la médecine de prévention ne fait pas de retour sur ce sujet.). Dès lors, nous avons demandé qu'une réflexion soit menée sur la pertinence de ces indicateurs.

Cette demande a été acceptée et fera l'objet d'une concertation au 1^{er} trimestre 2021.

Point III : Analyse de l'observatoire interne à la DIRCOFI NORD (pour information)

L'observatoire interne, ex-baromètre social, permet à tous les agents des Ministères Économiques et Financiers (MEF) d'exprimer, de manière anonyme, leurs avis sur leurs conditions de vie au travail. L'enquête annuelle a été réalisée du 5 novembre au 13 décembre 2019 auprès de l'ensemble des agents. À la DIRCOFI Nord, 52 % des agents ont participé via le questionnaire électronique qui s'articulait autour des quatre thématiques suivantes :

- La perception de l'avenir et des changements,
- Le fonctionnement des services et le rôle du manager,

- Les conditions de travail,
- La reconnaissance des compétences et évolutions.

En résumé et dans chacune des thématiques : **C'EST PAS BON DU TOUT**. Les résultats sont tellement mauvais, que la Direction Générale ne les commente même plus. Quant à la DIRCOFI Nord, nous sentons toute la difficulté de commenter ces résultats au niveau local.

- 73 % des agents de la DIRCOFI Nord répondent que le rythme des réformes est trop rapide et 53 % estiment ne pas être informés des projets en cours.
- 84 % des agents de la DGFIP se sentent exclus et disent ne pas être acteurs/actrices de ces changements.
- 68 % des agents ressentent une diminution de la motivation dans le travail.
- 73 % des agents se déclarent non satisfaits de leur rémunération.
- 61 % des agents ne sont pas satisfaits de leur charge de travail.
- 59 % des agents indiquent ne pas être satisfaits de la reconnaissance et de la valorisation de leur travail.

Par ailleurs, les agents ont noté leur qualité de vie au travail : 5,4/10. Quant à leur niveau moyen de stress lié au travail, il est coté à 7,2/10.

Les élu.e.s Cgt considèrent que ces mauvais résultats ne peuvent rester sans réponse. Nous avons demandé à la Direction que le DUERP-PAP soit annoté et des solutions soient apportées aux agents.

Enfin, les élu.e.s Cgt ont mis la direction devant ses responsabilités en matière d'information des agents. Les réformes structurelles et fonctionnelles qui s'accroissent pendant la crise sanitaire, doivent être expliquées dans les détails aux agents. Pour les élu.e.s Cgt, les agents de la DIRCOFI Nord méritent un niveau d'information égal à ceux des agents des autres directions de la DGFIP.

Si la Direction partage le constat des élu.e.s Cgt, notamment sur l'inquiétude des agents, elle affirme avoir organisé plusieurs réunions d'information et maintenu un dialogue constant avec les chefs de service.

Point IV : Bilan hygiène et sécurité 2019

Les orientations de la DIRCOFI Nord en matière d'hygiène et de sécurité découlent du programme annuel de prévention qui lui-même découle du DUERP. Chaque année, vos élu.e.s Cgt participent au groupe de travail correspondant afin de vérifier la bonne

remontée de vos demandes ainsi que leur parfaite cotation. Chaque année, nous attirons votre attention sur la nécessité de participer activement à la remontée des risques identifiés dans le cadre de votre travail.

Les élu.e.s Cgt ont tenu à féliciter la direction et son service des ressources humaines sur les actions menées en matière d'hygiène et de sécurité des agents. Cela étant, nous restons extrêmement vigilants pour que vos conditions de vie au travail soient toujours une priorité pour la direction..

Seul point perfectible, l'identification des gestionnaires de sites. En effet, les élu.e.s Cgt ont remarqué que les agents avaient certaines difficultés à identifier leur gestionnaire de site. Par ailleurs, certaines demandes annotées dans le cahier dématérialisé d'hygiène et sécurité pourraient être évitées si les délais d'exécution de certains travaux étaient raccourcis (débouchage des toilettes...).

La direction confirme ces difficultés et indique qu'une réunion sera organisée en visioconférence avec les différents gestionnaires de site afin qu'ils identifient mieux leur rôle et leur domaine de compétence et qu'ils s'identifient auprès de nos collègues.

La direction nous a informé que les trousse de secours seront livrées par un transporteur sur les sites qui n'ont pas encore été dotés.

Point V : Fiches de signalement 2019

Ces fiches font l'objet d'une attention particulière de la direction. L'attention portée et le travail effectué par vos représentants du personnel n'y est pas étranger. Dès lors, ce point n'a fait l'objet d'aucun débat.

Point VI : Bilan du télétravail – Campagne 2020

La campagne s'est ouverte le 14 novembre 2019. La nouveauté portait sur la suppression du plafond de 10 % des effectifs. Nous rappelons que le renouvellement n'est pas tacite.

Tous les collègues (17) en télétravail en 2019 ont vu le renouvellement de leur convention. En 2020, 14 collègues ont bénéficié du télétravail pour la première fois. La direction n'a refusé qu'une demande pour des raisons d'inéligibilité de la mission.

La campagne 2021 n'est toujours pas arrêtée. Aucune note n'est encore sortie. Elle devrait concerner une situation hors crise sanitaire.

La Direction n'a ni forcé ni encouragé les demandes de télétravail, elle sera vigilante sur les risques psycho-sociaux que le télétravail pourrait engendrer et respectera le collectif de travail.

Enfin, concernant les collègues qui ne bénéficient pas du télétravail en raison de l'incompatibilité de leur mission, les élu.e.s Cgt ont demandé la restauration de la journée banalisée. Pour nous, limiter le temps de présence dans des locaux partagés est un moyen efficace de lutter contre l'épidémie et de préserver la santé de nos collègues. La

direction a indiqué que la question ne se posait pas. Elle a précisé que dans la mesure du possible, les agents seraient installés seuls dans un bureau.

Questions diverses

1- Vos élu-e-s CGT ont interpellé la Direction sur la gestion de stock de masques, leur mise à disposition auprès des agents, ainsi que sur le sort réservé aux masques « DIM » dont nous avons demandé la suppression. Nous avons également demandé la suppression de tous les masques textiles au profit des masques chirurgicaux.

La direction a répondu qu'un suivi rigoureux des stocks était effectué. Les masques DIM ont été retirés et remplacés. Les agents ont le choix de porter un masque textile ou chirurgical dans la mesure où la dotation est suffisante.

2- Compte tenu de son projet de placer, dès le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble des agents des équipes d'appuis et de la BEP sous le régime des horaires variables « pointeuses », les élu-e-s CGT ont demandé à la Direction de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain CTL. Il conviendra en effet d'en débattre et de soumettre le projet au vote des représentants du personnel.

3- Concernant l'avancement des travaux de désamiantage du site de Boulogne, où sont hébergés plusieurs de nos collègues, les élu.e.s Cgt ont demandé que les agents soient tenus informés les premiers de l'évolution de la situation au niveau local. Tout doit être fait pour que leur santé soit préservée.

4- Vos élu-e-s CGT ont demandé la déclinaison à la DIRCOFI de la circulaire du 2 novembre 2020 relative à la sécurité des agents et leur anonymat. Nous considérons que la situation sanitaire mais également la menace terroriste sont telles que la sécurité des agents, notamment nos collègues vérificateurs, doit être la priorité.

La Direction, consciente et attentive à ces menaces, attend une publication de la Centrale pour actualiser les consignes et préconisations.

5- Vos élu-e-s CGT ont demandé le calendrier des prochains GT DUERP.

La Direction indique qu'il n'est pas judicieux de faire une audio ou une visioconférence sur le sujet actuellement d'autant que le DUERP se déroule, exceptionnellement, sur 2 ans. Cependant, afin de répondre à la demande de vos élus CGT ,une nouvelle solution de visioconférence « Go To Meeting » qui n'a pas de limite dans le nombre de participants pourrait être proposée et un GT DUERP organisé avant fin décembre sous cette configuration.

6- Vos élu-e-s CGT ont interpellé la Direction sur la déclinaison à la DIRCOFI de la note sur la justification des frais de repas.

La note est toujours en cours de rédaction et s'appliquera au début de la nouvelle année budgétaire. Nous avons demandé un point sur la situation de la restauration collective ; Actuellement une seule cantine, celle de Soissons est fermée.

7- Les élus CGT ont demandé l'attribution des remboursements des frais de repas aux collègues télétravailleurs et à ceux qui ne disposent pas de solution de restauration sur leur lieu de travail. Pas de réponse de la Direction. Néanmoins, pour vos élu.e.s Cgt, cette demande est légale.

8- Concernant le télétravail, pour le premier Ministre la règle c'est 5 jours pour celles et ceux qui sont en mesure de télétravailler. La direction admet néanmoins un jour de présentiel et exceptionnellement 2 voire 3 jours pour les agents dont les missions techniques nécessitent plus de présentiels. Dès lors, et en réponse aux élu.e.s Cgt, en dehors de ces cas et des agents dont la mission n'est pas éligible, aucun agent ne doit venir plus d'un jour par semaine au bureau.

La Direction a indiqué que les situations étant diverses, les agents équipés en télétravail ne devaient venir qu'une fois par semaine mais qu'ils étaient autorisés à venir plusieurs fois s'ils présentaient des risques psycho-sociaux identifiés. Mais dans tous les cas ces passages devaient se faire dans des bureaux individuels.

9- Vos élus CGT ont demandé combien d'agents ont été impactés par le « vol » de jours de congé suite au confinement de mars à mai. Selon la Direction, 62 agents sont concernés pour un total de 302 jours.